



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Le 8 FÉVRIER 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 13H30 à la grande salle, le lundi 8 février 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence des membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (vidéoconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

Vidéo de la rencontre : <https://bit.ly/2NpaN9x>

Sont présents sur place :

Gilles A. Michaud, maire
Michel Dion
Patrick Pelletier
Hervé Voyer

Sont présents par vidéoconférence :

Viviane Métivier
Denis Robillard
Hervé Voyer
Robert Lavoie

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Cynthia Bernier, directrice générale adjointe, est aussi présente à cette séance.

Jérôme Drapeau, Responsable des Travaux Publics, est aussi présent à cette séance.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21.02.17

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21.02.18

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU

La directrice générale fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2020 préparé par Madame Cynthia Bernier, directrice générale adjointe.

DOSSIERS CCU

2020-56 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 165 RUE MOREL SUR LE LOT 4 008 066

21.02.19

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Rénovation sur la résidence principale

Façade

- Changement de 4 fenêtres de même dimension;
- Matériel : en bois de couleur blanc nébuleux.

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-01 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 3, RUE LECLERC SUR LE LOT 4 008 153

21.02.20

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Côté sud :

- Changement de la porte même dimension par une porte en acier (couleur jaune #176 rattant Pratt Lambert) avec fenêtre à carreaux (24" x 48") et caisson (24" x 12") et poignée à bec de canne;

Côté nord

- Enlever porte de droite et remplissage par même matériel que revêtement extérieur qu'actuellement;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

➤ Ajout d'une fenêtre en pvc blanc avec auvent sur mur droit (42''x 38'') avec barrotins imitant fenêtre à carreaux;

Côté ouest

➤ Agrandissement de 2 fenêtres en pvc blanc avec auvent au 2^e étage (32''x 38'') avec barrotins imitant fenêtre à carreaux;

Cadrages des fenêtres et de la porte comme ceux existants de couleur jaune pâle.

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion

APPUYÉ PAR Robert Lavoie

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-01 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 168, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 313 180

21.02.21 **RÉSOLUTION**

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour le changement d'usage de résidentielle à un usage chalet/gîte et du plan de stationnement tel que soumis.

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2020-50 – DEMANDE DE MODIFICATION CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 121, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 111

21.02.22 **RÉSOLUTION**

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de modification au certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

➤ Modification de la grandeur des portes 2 porte de 34'' (total 68'') x 80'' au lieu d'une porte de 36'' x 80 ''.

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier

APPUYÉ PAR Michel Dion

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

21.02.23 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Robert Lavoie

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa/leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA MRC DE KAMOURASKA (COURS D'EAU DERRIÈRE LE CAP ET LA BRANCHE # 23 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA)

21.02.24 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Patrick Pelletier

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : Cours d'eau derrière le Cap et la Branche # 23 de la rivière Kamouraska prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau en 2020 ;

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE

21.02.25 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le Ministère des Transports :

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec :

De lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à signer les permis.

INFORMATIONS DU MAIRE

→ Zone orange depuis le 8 février 2021.

→ Début d'emploi de madame Martine Côté à titre d'adjointe administrative.

APPROBATION DES COMPTES

21.02.26 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie

APPUYÉ PAR Michel Dion

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/01/21 :	92 158.56 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	37 543.68 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JANVIER 2021:	129 702.24 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**CORRESPONDANCE POUR JANVIER 2021
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA

21.02.27

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité renouvelle son membership avec la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Coût : 75,00 \$.

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

21.02.28

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité renouvelle son membership avec l'Association forestière bas-laurentienne. Coût : 75,00 \$.



N° de résolution
ou annotation

21.02.29

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Robert Lavoie

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- De déclarer la semaine 15 au 19 février 2021 comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De profiter de cette semaine des *Journées de la persévérance scolaire* pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RENOUVELLEMENT ABONNEMENT À APMAQ

21.02.30 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité renouvelle son abonnement avec l'APMAQ au montant de 100.00\$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

21.02.31 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de décembre est fermé.

- Garage RMS : 377.47 \$
- Eurofins/Environnex : 1 035.90 \$
- Garage Alain Labrie : 131.00 \$
- Les Extincteurs Ouellet Enr. : 473.70 \$
- Association des marchés publics : 100.00 \$
- MRC de Kamouraska : 3 709.00 \$
- Huot Inc. : 1381.98 \$
- IDS Micronet : 11.50 \$
- ATR du Bas-Saint-Laurent : 86.23 \$
- Groupe Avantis : 108.49 \$
- Le Placoteux : 211.64 \$

ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 11 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE
L'EAU POTABLE

21.02.32 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte le décompte progressif no. 11, en date du 8 février 2021, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 8 811.65 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant de résidents (tes) de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

21.02.33

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 14H10.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire